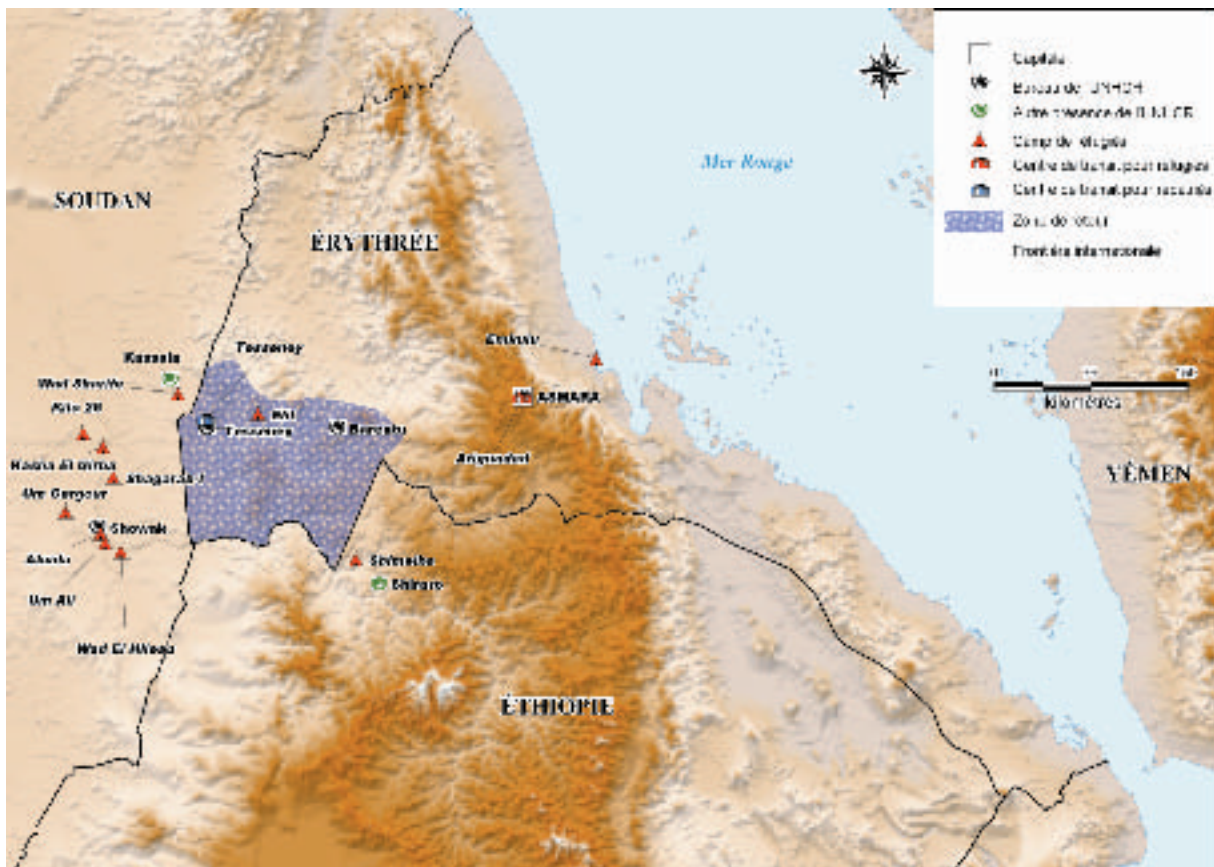


Érythrée



Objectifs principaux

- Assurer la protection internationale, offrir une assistance de base et rechercher des solutions durables pour environ 4 000 réfugiés et 580 demandeurs d'asile.
- Faciliter le rapatriement librement consenti de 3 000 Érythréens réfugiés au Soudan.
- Consolider la prise en charge des besoins immédiats des rapatriés et des habitants des zones d'accueil.
- Mobiliser les autres institutions des Nations Unies et les organismes de développement, en les incitant à répondre aux besoins à plus long terme des zones d'accueil des rapatriés.

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Rapatriés	17 000	20 000
Somalie (réfugiés)	3 500	2 000
Demandeurs d'asile	580	565
Autres réfugiés	560	260
Total	21 640	22 825

Total des besoins : 9 212 440 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

En septembre 2005, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) jusqu'au 15 mars 2006. Le Conseil de sécurité a également

exprimé son inquiétude face à la forte concentration de troupes militaires des deux pays près de la frontière, dont le tracé a donné lieu à deux années de guerre. Ces mouvements de troupes font craindre une éventuelle reprise du conflit et l'Éthiopie a donc été exhortée à accepter comme définitive la décision de la Commission chargée du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et à permettre à cette Commission de la délimiter sans délai.

En Érythrée, environ 2,3 millions de personnes, soit près des deux tiers de la population, dépendent de degrés divers de l'aide alimentaire. En juillet 2005, les autorités érythréennes ont demandé à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), leur plus grand donateur d'aide alimentaire, de cesser ses opérations, se déclarant « mal à l'aise » vis-à-vis de cette organisation. Dans sa résolution de septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exprimé ses inquiétudes au sujet des problèmes de sécurité alimentaire et des risques d'instabilité qu'ils engendrent en Érythrée comme en Éthiopie. Il a par ailleurs demandé à l'Érythrée de lever les restrictions imposées aux opérations des organisations humanitaires. Au moment où le présent document a été rédigé, les responsables humanitaires présents en Érythrée évaluaient l'impact du départ de l'USAID sur la sécurité alimentaire. En 2004, le pays a produit 85 000 tonnes de céréales, soit à peine 15 pour cent de ses besoins alimentaires annuels et moins de la moitié de la récolte moyenne des douze années précédentes. Bien que cette crise alimentaire soit en grande partie attribuable à une sécheresse prolongée, chacun s'accorde à relier l'incapacité du pays à assurer une production vivrière suffisante depuis 1998 au conflit qui oppose l'Érythrée à l'Éthiopie et au renforcement des défenses le long de la frontière.

Contraintes

La sécheresse prolongée qui sévit dans les zones de retour a engendré des difficultés. Celles-ci ont été aggravées par les risques importants liés aux mines et aux engins non explosés, ainsi qu'à la dégradation des conditions de sécurité due à l'incapacité de l'Érythrée et de l'Éthiopie à résoudre leurs problèmes frontaliers. Tous ces facteurs nécessiteront un suivi attentif, afin de veiller à ce que le niveau de sécurité soit suffisant pour permettre la mise en œuvre des opérations de l'UNHCR dans le pays. La présence restreinte des ONG en Érythrée limite la création d'éventuels partenariats.

Bien que les Gouvernements érythréen et soudanais maintiennent un corridor humanitaire afin de permettre les rapatriements, la frontière avec le Soudan demeure fermée. Le commerce et l'économie locale en ont souffert, ce qui a réduit les perspectives de réinsertion des rapatriés. En outre, les projets de construction ont été retardés par le manque de main-d'œuvre qualifiée et par une pénurie chronique de matériaux adaptés. Le taux d'inflation élevé constitue un obstacle supplémentaire à la réintégration des rapatriés. Enfin, la frontière avec l'Éthiopie demeure elle aussi fermée.

La stratégie de retrait de l'UNHCR est actuellement compromise par l'absence aux Nations Unies et au gouvernement de stratégie commune pour répondre aux besoins à long terme des rapatriés et des personnes encore déplacées.

En l'absence d'une législation et de procédures nationales relatives aux réfugiés, l'UNHCR demeure le principal responsable de leur protection. Celle-ci passe notamment par l'accès à l'asile, à des procédures équitables et à la détermination du statut de réfugié (DSR). L'Organisation cherchera activement des possibilités de remédier durablement à leur sort, principalement par le biais de la réinstallation et du rapatriement librement consenti dans le cas des Somaliens et des Soudanais. Néanmoins, le succès de ces efforts est tributaire non seulement des conditions qui règnent dans ces pays, mais également des ressources supplémentaires allouées à l'UNHCR.

Stratégie

Protection et solutions

Le Haut Commissariat continuera à suivre la situation des rapatriés, qu'ils soient rentrés récemment ou depuis plus longtemps. Il s'assurera que ces personnes jouissent pleinement de leurs droits, et en particulier de l'accès aux services essentiels. En 2006, l'UNHCR conservera un dispositif d'intervention pour faire face au retour de 3 000 Érythréens réfugiés au Soudan. Il continuera également à offrir une assistance à la réinsertion des quelque 17 000 personnes (selon les estimations) installées dans les principales zones de retour. L'Organisation poursuivra ainsi les efforts entrepris pour tenter de résoudre l'un des problèmes de réfugiés les plus persistants



Village de la région de Gash Barka (Érythrée), où de nombreux rapatriés se sont installés. UNHCR / E. Parsons

de la planète, puisqu'il remonte aux années 1960. La majorité des 3 000 réfugiés devraient regagner la région de Gash-Barka, dans l'ouest de l'Érythrée, zone dotée d'un fort potentiel agricole en dépit des ravages provoqués par la guerre et la sécheresse. Depuis l'an 2000, quelque 230 000 réfugiés ont regagné leur pays, 120 000 d'entre eux bénéficiant de l'assistance de l'UNHCR à cet effet.

Des apports considérables sont encore nécessaires dans les zones de retour pour assurer la viabilité des rapatriements. L'UNHCR poursuit donc ses initiatives au titre des « 4 R » (Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction). L'Organisation plaide également pour que des efforts conjoints soient déployés afin de combler les lacunes existantes et pour que des synergies soient créées entre les institutions des Nations Unies et les autres acteurs du développement pendant le processus de reconstruction. À l'origine, les interventions de l'UNHCR étaient axées sur la satisfaction des besoins élémentaires en matière d'infrastructures. Désormais, l'accent sera mis sur la protection de ces investissements au sein de la communauté, par le biais d'un renforcement des capacités des autorités locales. En outre, il sera indispensable de diversifier les sources de revenus pour assurer des moyens d'existence durables aux rapatriés.

L'UNHCR est déterminé à garantir la réussite des programmes de rapatriement librement consenti et de réintégration, afin de permettre aux Érythréens

de reconstruire leur vie de manière durable. Le renforcement des capacités gouvernementales permettra, à terme, de se décharger intégralement de la gestion de ces questions sur les autorités centrales et locales. En coopération avec d'autres organisations des Nations Unies, l'UNHCR fournit des compétences essentielles et un appui à long terme pour renforcer les capacités des institutions nationales. En 2006, il dispensera des formations sur la planification et la gestion de projets, afin de pouvoir se décharger des projets de réintégration. À mesure que l'UNHCR entamera son retrait progressif de ces projets, le gros du travail de mise en œuvre sera transféré à deux organismes gouvernementaux : la Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés (ERREC) et l'Administration de Gash-Barka Zoba (GBZA).

Dans le cadre de la recherche de solutions durables au sort des réfugiés somaliens, l'UNHCR a organisé le rapatriement de 376 personnes en 2005 et poursuivra cette activité en 2006. En outre, un petit nombre de réfugiés soudanais devraient rentrer de leur plein gré. Les possibilités de réinstallation seront également étudiées, même si elles ne concernent que des catégories strictement définies.

Bien que l'Érythrée n'ait signé ni la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ni la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique, le pays accepte les demandeurs d'asile sur son territoire et

adhère au principe de non-refoulement. L'UNHCR continuera donc à prôner l'adhésion aux traités internationaux relatifs aux réfugiés. En outre, l'Organisation offrira une protection internationale, ainsi qu'une assistance humanitaire essentielle, aux réfugiés somaliens et soudanais établis dans des camps, ainsi qu'à des demandeurs d'asile urbains et à des réfugiés originaires d'autres pays. Afin d'éviter que la situation des réfugiés ne s'éternise, l'accent sera mis sur la recherche de solutions durables à leur sort. L'Organisation procédera à la détermination du statut de réfugié (DSR) pour tous les demandeurs d'asile. Elle continuera à offrir un appui matériel ainsi qu'une assistance technique au Gouvernement érythréen pour l'élaboration de normes et de procédures relatives aux réfugiés. Afin de protéger les individus potentiellement apatrides, l'UNHCR continuera son travail de suivi.

Assistance

L'UNHCR et l'ERREC se chargeront de l'aspect protection et logistique des rapatriements librement consentis, veillant à ce que les rapatriés regagnent leur pays dans la sécurité et dans la dignité. Afin de répondre à leurs besoins immédiats dans les zones de retour, d'importants efforts d'amélioration de l'approvisionnement en eau seront entrepris, ainsi que des projets plus modestes dans le domaine de la santé, de l'assainissement, de l'éducation, de l'agriculture et des services communautaires. Les efforts de protection de l'environnement seront intensifiés par de petits projets de reboisement à l'échelle communautaire, ainsi que par la fourniture de châssis métalliques, de réchauds à kérosène et de combustible (afin de réduire la demande de bois pour la construction des abris et la cuisson des aliments). Les femmes auront accès à divers projets de formation professionnelle et de génération de revenus, tandis que les enfants bénéficieront d'apports éducatifs. L'UNHCR favorisera l'éducation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, en particulier des filles et découragera la pratique traditionnelle du mariage précoce. Grâce à un accord avec le ministère de l'Éducation, la poursuite de l'éducation des adolescents et l'accès aux établissements secondaires seront encouragés.

L'UNHCR approvisionnera deux camps de réfugiés en denrées alimentaires et en produits non alimentaires. Au titre de l'assistance aux femmes et aux enfants réfugiés, les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes ou allaitantes et les autres personnes présentant des besoins spécifiques bénéficieront

d'une alimentation d'appoint. L'Organisation dispensera également une assistance financière à certains réfugiés urbains, en réponse à leurs besoins spécifiques. Enfin, des séances de formation sur le VIH/SIDA, les mutilations génitales féminines et la violence sexuelle ou sexiste seront dispensées par le biais des services communautaires.

Effet escompté

L'UNHCR veillera à ce que les réfugiés érythréens regagnent la région de leur choix dans la sécurité et dans la dignité. Il répondra alors à leurs besoins immédiats, avant de leur dispenser une aide à la réintégration. Parallèlement, l'Organisation poursuivra ses efforts pour que le développement à long terme des communautés de rapatriés reçoive l'appui du Gouvernement érythréen et des acteurs internationaux du développement. L'année 2006 sera une année charnière en termes de transition entre la réintégration et le développement à plus long terme, puisque l'UNHCR tentera de poser les fondements d'un développement durable en impliquant d'autres organisations dans les activités de développement.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile installés en Érythrée continueront à bénéficier d'une protection et d'une assistance de base (qui englobera quelques activités éducatives, des services communautaires et des projets de formation). La protection des demandeurs d'asile urbains sera assurée par le biais de procédures de DSR et de mesures de protection efficaces. De plus, le nombre de demandes d'asile en souffrance sera réduit grâce à une amélioration des procédures et à une augmentation des ressources.

Les efforts déployés par l'UNHCR pour promouvoir le respect des normes de protection internationales seront explicitement reliés à son plaidoyer en faveur de l'adhésion de l'Érythrée à l'ensemble des conventions internationales applicables.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En sus de son bureau principal d'Asmara, l'UNHCR gère deux bureaux situés en Érythrée occidentale. Les trois bureaux emploient au total 82 collaborateurs nationaux et 17 expatriés (parmi lesquels figurent

un administrateur auxiliaire, cinq VNU et un fonctionnaire international déployé par le biais du BSP/ONU). En 2006, la présence de ces trois bureaux sera nécessaire pendant toute la durée de l'opération de rapatriement et de réintégration.

Coordination

Les affaires relatives aux réfugiés et aux apatrides sont gérées en coordination avec le Bureau chargé des réfugiés et le Département de l'immigration et de la nationalité. La Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés (ERREC) et l'Administration régionale de Gash-Barka demeurent les deux principaux partenaires gouvernementaux de l'UNHCR pour le rapatriement et la réinsertion. Le Haut Commissariat poursuit également sa collaboration avec les Directions régionales des ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Emploi et de la Protection sociale de la région de Gash-Barka, sous l'autorité générale du Gouverneur. L'UNHCR a récemment rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement et intensifiera ses actions au titre des « 4 R » par le biais de programmes conjoints auprès des rapatriés. L'UNHCR collabore également avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires, ainsi qu'avec les autres institutions des Nations Unies. Enfin, il participe activement à des groupes de travail interorganisations, notamment au titre de la Procédure d'appel global, du Bilan commun de pays / Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (BCP/PNUAD) et des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNHCR continuera à jouer un rôle actif au sein du Groupe de travail des Nations Unies sur la Coordination des programmes, du Groupe de travail sur l'approche basée sur les droits de l'homme et du Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles.

Bureaux
Asmara
Barentu
Tesseney

Partenaires
Organismes gouvernementaux
Administration de Gash-Barka Zoba
Bureau chargé des affaires de réfugiés
Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Santé
ONG
<i>Cooperazione e Sviluppo</i>
<i>Coordinating Committee for Voluntary Service Organizations</i>
<i>International Medical Corps</i>

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 784 864
Abris/autres infrastructures	116 900
Activités génératrices de revenus	599 042
Appui opérationnel aux partenaires	586 898
Assainissement	34 297
Assistance juridique	184 962
Besoins domestiques	158 000
Bétail	60 000
Eau	1 215 435
Education	237 900
Production vivrière	333 833
Santé	396 236
Services communautaires	516 665
Sylviculture	109 583
Transport/logistique	586 914
Vivres	973 333
Total des opérations	7 894 864
Appui au programme	1 317 576
Total	9 212 440